

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 septembre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Luc Papillon, directeur général adjoint

CE-2008-846-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-847-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-848-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 SEPTEMBRE 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 3 septembre 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-849-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 569 412,45\$ préparée le 4 septembre 2008 ;
 - la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 961 089,60\$ préparée le 2 septembre 2008.
-

CE-2008-850-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 82 111,68\$ préparée le 3 septembre 2008 ;
 - la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 220 745,01\$ préparée le 2 septembre 2008.
-

**CE-2008-851-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415 /
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS
POUR LA DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de neuf (9) équipements roulants pour la Direction de l'entretien du territoire, à savoir : une tondeuse frontale, un camion 6 roues, une chenillette à trottoir, un recycleur à asphalte sur remorque, un camion 6 roues à cabine simple, un colmateur à nids de poule, un camion 10 roues, un chargeur sur roues et un balai de rue aspirateur ;

ATTENDU QUE la nature de ces équipements, leur durée de vie utile et leur valeur justifient leur acquisition par le biais d'un règlement d'emprunt à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en considération de la nature des équipements mentionnés, que le terme du règlement d'emprunt soit fixé à dix (10) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (415) pour procéder à l'acquisition des équipements roulants mentionnés dans l'estimé préparé par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-852-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE /
MAINLEVÉE / M. MARCEL YVON BEAULIEU /
LOT 2 916 599 / 637, RUE DE VANNES**

ATTENDU QU'un avis d'hypothèque légale pour une réclamation de taxes foncières en faveur de la Ville de Terrebonne, à l'encontre du lot 258-171 du cadastre officiel de la Paroisse St-Charles de Lachenaie (lot 2 916 599 du cadastre du Québec), a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 577 208;

ATTENDU QUE les montants dus ont été payés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la Ville de Terrebonne accorde mainlevée totale et consente à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie lui résultant de l'acte ci-dessus mentionné. La mainlevée préparée par Me Pascale Gagnon, notaire, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée.

**CE-2008-853-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION
/ SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Daniel Boissonneault au poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 septembre 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2008-854-DEC AUTORISATION / ÉVÉNEMENT / 84,
CROISSANT DE LA MATAPÉDIA**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif autorise l'installation d'une roulotte face au 84, croissant de la Matapédia, secteur Lachenaie, dans la rue le jeudi 11 septembre et le vendredi 12 septembre 2008 dans le cadre d'une campagne de financement organisée par le propriétaire du 84, croissant de la Matapédia.

**CE-2008-855-REC PROMULGATION DE LA SEMAINE
NATIONALE DE LA PRÉVENTION DES
INCENDIES 2008 / 5 AU 11 OCTOBRE 2008**

ATTENDU QUE la semaine du 5 au 11 octobre 2008 est retenue au niveau provincial pour la semaine Nationale de la Prévention des Incendies 2008 ;

ATTENDU QUE le thème proposé par le ministère de la Sécurité publique est « **LE FEU BRÛLE DES VIES** » et un thème secondaire « **N'ALIMENTEZ PAS LE FEU** » qui mettra l'accent sur la prévention des feux de cuisson ;

ATTENDU QUE plusieurs activités seront organisées par la Direction de l'incendie dans le but de rendre plus sécuritaire les résidences familiales de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil de proclamer la semaine du 5 au 11 octobre 2008, semaine Nationale de la Prévention des Incendies 2008 et ayant pour thème « **LE FEU BRÛLE DES VIES** ».

**CE-2008-856-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR LA GESTION ET
L'EXPLOITATION DE LA STATION DE
SURPRESSION GEORGE-VI, CÔTE DE
TERREBONNE ET DE SES COMPOSANTES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion et l'exploitation de la station de surpression George-VI, côte de Terrebonne et de ses composantes (SOU-2008-65);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 juin 2008 à 11 h 15, à savoir :

BPR – Triax inc.	91 428,75\$
Enviroservices inc.	101 587,50\$

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 91 à la firme BPR – Triax inc., et un pointage de 86 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR – Triax inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **BPR – TRIAX INC.**, datée du 17 juin 2008, pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion et l'exploitation de la station de suppression George-VI, côte de Terrebonne et de ses composantes, et ce, pour un contrat d'une durée de dix-huit (18) mois, le tout pour un montant de 81 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0256 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-857-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER
POUR PHOTOCOPIEUR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de papier pour photocopieur (SOU-2008-83);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 août 2008 à 11 h 04, à savoir :

JBR La Maison du Papier	44 448,94\$
Grand & Toy	46 983,89\$
Spicers – Division de Paperlinx Canada	50 009,27\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie JBR La Maison du Papier s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 4 septembre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **JBR LA MAISON DU PAPIER**, datée du 30 juillet 2008, pour la fourniture de papier pour photocopieur, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, soit du 25 août 2008 au 24 août 2009, le tout pour un montant de 39 378,90\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0219 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-858-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
INGÉNIEUR-CONSEIL / ÉTUDES DE
CARACTÉRISATION / PLANS ET DEVIS DE
CONSTRUCTION / ÉTUDES GÉOTECHNIQUES
/ CITÉ DES SPORTS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil pour la réalisation des études de caractérisation, la préparation des plans et devis de construction incluant les relevés de terrains et les études géotechniques ainsi que pour la réalisation du projet de la Cité des Sports;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 4 septembre 2008, à savoir :

BPR – Triax inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de ,79 à la firme BPR – Triax inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR – Triax inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme **BPR – TRIAX INC.** pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil pour la réalisation des études de caractérisation, la préparation des plans et devis de construction incluant les relevés de terrains et les études géotechniques ainsi que pour la réalisation du projet de la Cité des Sports, pour un montant de 1 680 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 403.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 403 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2008-859-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
AQUEDUC ET FONDATION DE RUE SUR LA
RUE THOMAS-EDISON**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2008-166-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme BPR-Triax inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de pose d'une conduite d'aqueduc, de bordures, d'enrobé bitumineux et d'éclairage routier dans la rue Thomas-Edison, le tout pour un montant de 26 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme BPR-Triax inc. pour la surveillance des travaux de pose d'une conduite d'aqueduc, de bordures, d'enrobé bitumineux et d'éclairage routier dans la rue Thomas-Edison et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 8 225,30\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 275. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0263 révisé émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-860-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX
DE RÉFECTION DU BÉTON BITUMINEUX SUR
LA MONTÉE MAJOR (ENTRE LES RUES
GUÉRIN ET RODRIGUE)**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 628-10-2007 adoptée le 22 octobre 2007 acceptant la soumission de la compagnie Construction Anor (1992) inc. pour la réfection du béton bitumineux sur la montée Major, secteur La Plaine, pour un montant de 251 770\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a présenté un certificat de paiement avec des excédents totalisant une somme de 36 564,31\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement émis par la firme Nacev Consultants inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 36 564,31\$ (taxes en sus) à la compagnie Construction Anor (1992) inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 373. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0259 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-861-DEC DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES /
RÉHABILITATION DU SOL DU PARC DES
VIGNES**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 575-09-2007 adoptée le 24 septembre 2007 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour l'aménagement partiel du parc des Vignes (aménagement des parcs lot numéro 2) pour un montant de 788 921,10\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE pour la réhabilitation du terrain (enlèvement du sol et disposition dans un site d'enfouissement) les quantités ont dû être revues à la hausse, et ce, pour une somme de 42 693,66\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve cette dépense supplémentaire et autorise le trésorier à payer un montant de 42 693,66\$ (taxes en sus) à la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 356. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0262 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-862-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h20.

Président

Secrétaire